



## Projet de loi

### *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*

#### **Amendements de l'APVF en vue de l'examen au Sénat**

\*\*\*

**Amendement Art 6** : Evaluation et compensation des dépenses liées au transfert de l'Etat à la commune du pouvoir de police de publicité

**Amendement Art 15** : Suppression des dispositions qui positionnent les questions sociales et d'emploi au même niveau que l'environnement

**Amendement Art 15bis** : Rehaussement du seuil des marchés publics agricoles sans limite de temps

**Amendement Art 22** : Régionaliser les appels d'offre pour les adapter à chaque territoire

**Amendement Art 26** : Prise en compte des impacts financiers indirects pour la commune lors de la création d'un parking relais sur son territoire

**Amendement Art 47** : Préciser que l'objectif d'artificialisation des sols est à l'échelle nationale pour permettre la différenciation territoriale

**Amendement Art 49** : Territorialiser les objectifs d'artificialisation à l'échelle des Scot pour être au plus près des enjeux des territoires

**Amendement Art 50** : Le rapport sur l'artificialisation doit être fait tous les 3 ans et non annuellement pour être utile

**Amendement Art 52** : Appliquer l'interdiction de nouvelles surfaces commerciales aux entrepôts de e-commerce

**Amendement Art 52Bis C** : Suppression de cet article sur la végétalisation et les parkings

**Amendement Art 55** : Réduire le champ laissé aux ordonnances dans un domaine aussi essentiel pour les collectivités

**Amendement Art 56** : Bien associer les représentants des collectivités à l'élaboration de la stratégie nationale des aires protégées

**Amendement Art 57 ter** : Suppression des dispositions relatives à la désaffectation d'un chemin rural

# SENAT

---

Projet de loi  
portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 6

#### Dispositif

Compléter l'alinéa 3 par :

« Le transfert aux communes de cette compétence fait l'objet d'une compensation financière versée par l'Etat, à hauteur du coût qu'il a acquitté en moyenne au cours des trois dernières années pour l'assurer. Cette compensation est répartie entre les communes selon des critères déterminés par la loi de finances pour 2022 ».

#### Exposé sommaire

Conformément à l'article 72-2 de la Constitution, le transfert de compétence de l'Etat vers la commune en matière de police de la publicité doit s'accompagner d'un transfert des moyens financiers permettant de l'exercer. Il est donc essentiel de bien évaluer en amont les charges induites par ce nouveau pouvoir de police et que l'Etat les couvre dans leur intégralité.

# SENAT

---

Projet de loi  
portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 15

#### Dispositif

Remplacer l'alinéa 10, par un alinéa rédigé comme suit :

« Les conditions d'exécution prennent en compte des considérations relatives à l'environnement. Les conditions d'exécution peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations. » ;

#### Exposé sommaire

Cet amendement vise à revenir à l'esprit initial de la loi qui renforçait la prise en compte des critères environnementaux dans la commande publique et donner la possibilité de prendre en compte les considérations sociales.

Sur la prise en compte des questions sociales et d'emploi dans les marchés publics, il est essentiel de faire primer la souplesse et la responsabilité des élus qui sont en avance sur ces sujets. Le code de la commande publique prévoit déjà que les conditions d'exécution peuvent inclure des préoccupations sociales. La mise en place de ces critères obligatoires risque par ailleurs de pénaliser les petites entreprises du territoire.

# SENAT

---

Projet de loi  
portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 15 bis

#### Dispositif

Au premier alinéa, supprimer les mots « Jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à l'issue de la cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire » et les mots « produites, transformées et stockées avant la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire ».

#### Exposé sommaire

Cet amendement vise à revenir à pérenniser l'assouplissement des conditions de passation des marchés publics de fourniture de denrées alimentaires, initialement prévues dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

# SENAT

---

Projet de loi  
portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 22

#### Dispositif

Insérer un alinéa supplémentaire, ainsi rédigé :

- VI. Au premier alinéa de l'article L.311-10 du code de l'énergie, les mots « dont les modalités » sont remplacés par les mots « organisée au niveau de chaque région et dont les autres modalités »

#### Exposé sommaire

La décentralisation de la transition énergétique passe par la régionalisation des appels d'offre. Pour être équitables, les appels d'offre doivent être adaptés à chaque région et aux spécificités de chaque territoire.

# SENAT

---

Projet de loi  
portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 26

#### Dispositif

A la fin du II, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Les dépenses imposées par la création d'un parc de rabattement aux communes sur le territoire desquelles un tel parc est créé font l'objet d'une évaluation préalable par l'autorité organisatrice de la mobilité et d'un contrat prévoyant leur prise en charge par celle-ci »

#### Exposé sommaire

La création d'un parking relais sur un territoire peut avoir des impacts financiers la commune accueillante dus notamment par le transfert de voitures du parking dans le centre-ville. Ces coûts supplémentaires pour la commune doivent être bien évalués et pris en charge par l'AOM pour éviter de fragiliser davantage les finances des municipalités.

# SENAT

---

Projet de loi

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 47

#### Dispositif

Après les mots :

« artificialisation des sols »

Insérer les mots :

« à l'échelle du territoire national »

#### Exposé sommaire

Le projet de loi propose une division par deux du rythme d'artificialisation des sols à une échéance de dix ans après la promulgation de la loi par rapport à la consommation d'espace observée dix ans précédant cette date sans préciser l'échelle de détermination de cet objectif. Afin de rendre possible la différenciation territoriale dans l'atteinte de l'objectif, nous proposons de préciser que l'objectif est à l'échelle nationale.

# SENAT

---

Projet de loi  
portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 49

#### Dispositif

Au quatrième alinéa, après les mots « dix années précédentes », insérer la phrase suivante :

« La déclinaison de l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols par territoires infrarégionaux tient compte de la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers déjà mise en œuvre dans les périmètres des schémas de cohérence territoriale »

#### Exposé sommaire

La traduction dans le fascicule des règles du SRADDET territorialise à l'échelle des périmètres de schéma de cohérence territoriale l'objectif de réduction de consommation du foncier à l'échelle infra-régionale pour ne pas pénaliser les territoires vertueux qui ont déjà réduit leur consommation foncière.



# SENAT

---

Projet de loi

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 50

#### Dispositif

Au premier alinéa, remplacer le mot « annuel » par le mot « trisannuel ».

#### Exposé sommaire

Le projet prévoit un rapport annuel sur l'artificialisation qui ne permet pas de bien mesurer les évolutions et changements du territoire. Sur un sujet aussi essentiel, il faut avoir une vision de long terme c'est pourquoi un rapport pluriannuel, tous les 3 ans, paraît plus pertinent et plus réaliste.

# SENAT

---

Projet de loi

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

Après l'article 52

### Dispositif

Insérer un nouvel article, ainsi rédigé :

« Après le neuvième alinéa de l'article L 752-1 du code du commerce, il est inséré un 8° ainsi rédigé :

« 8° La création ou l'extension d'un entrepôt logistique d'une surface supérieure à 1 000 mètres carrés au départ duquel la majorité des biens stockés sont livrés, directement ou indirectement à travers des entrepôts de transit, au consommateur final qui les a commandés par voie télématique ».

### Exposé sommaire

L'article 52 doit s'appliquer aux entrepôts de e-commerce qui participent également à l'artificialisation des sols. A cette fin, le présent amendement soumet les entrepôts de e-commerce au régime de l'autorisation d'exploitation commerciale.

# SENAT

---

Projet de loi

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

**AMENDEMENT**

**Article 52 bis C**

**Dispositif**

Suppression de cet article

**Exposé sommaire**

Les objectifs prévus par les députés sur l'emprise au sol de la construction des parkings est la végétalisation de ces derniers sont irréalistes et éloignés de réalités du terrain. C'est pourquoi cet article doit être supprimé.

# SENAT

---

Projet de loi

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

### Article 55

#### Dispositif

Supprimer l'article.

#### Exposé des motifs

Les conditions d'ouverture à l'urbanisation dans les règles d'urbanisme ainsi que dans les documents d'urbanisme, les possibilités de dérogation au plan local d'urbanisme pour les projets sobres en foncier, l'introduction des objectifs de sobriété foncière dans les documents de planification relatifs à l'habitat et à la mobilité et la « rationalisation » des procédures d'autorisation prévues dans le code de l'urbanisme et le code de l'environnement pour accélérer les projets sur des terrains déjà artificialisés, dans les périmètres d'opérations de revitalisation des territoires, de grandes opérations d'urbanisme ou d'opérations d'intérêt national sont des enjeux majeurs et non moins techniques que d'autres traités dans le projet de loi et qui doivent par conséquent faire l'objet d'une discussion parlementaire sans être renvoyés à des ordonnances.

# SENAT

---

Projet de loi

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

**Article 56**

**Dispositif**

Au deuxième alinéa, après les mots « parties prenantes » sont insérés les mots « dont des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements »

**Exposé sommaire**

Le présent amendement garantit que la stratégie nationale des aires protégées fasse l'objet d'une concertation de l'Etat avec les représentants des élus locaux, à l'instar de ce que prévoit actuellement l'article L.110-3 du code de l'environnement pour l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité.

# SENAT

---

Projet de loi

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement  
de la résilience face à ses effets

## AMENDEMENT

Article 57 ter

### Dispositif

Supprimer l'article

### Exposé des motifs

Cet article qui n'a pas de lien direct avec les enjeux climatiques vient ajouter de la contrainte aux élus locaux et de la complexité. Cet article va rendre les projets d'aménagement plus compliqués pour les maires alors même que le système actuel en la matière fonctionne très bien. Cet article doit donc être supprimé.